

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Mercredi 04 février 2026

Le mercredi 04 février 2026 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Amfreville-Saint-Amand, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de conseil d'Amfreville la Campagne, sous la présidence de Jérôme DEBUS, Maire d'Amfreville-Saint-Amand.

Date de la convocation	26 janvier 2026	Date de l'affichage	26 janvier 2026
Membres en exercice	19	Membres présents	13
Nombre de pouvoirs	2	Membres en exercice	15
Secrétaire de séance	Vincent BERTHELIN		
Présents	- Jérôme DEBUS - Marie Christine GAILLIARD - Jean-Pierre BIERLA - Sophiane DERLOT - Jean-Pierre PECHON - Jean-Louis HUBAILLE - Cédric LETAILLEUR - Fabien ARTAUD - Françoise NEGRERIE - Annick LE MOIGNE - Vincent BERTHELIN - Annick DECAEN - François MONNIER		
Pouvoirs	- Céline LAFONT donnant pouvoir à Marie Christine GAILLIARD - Anne FRERET donnant pouvoir à Cédric LETAILLEUR		
Absents excusé			
Absents	Catherine PAUMAT - Fabrice MERCIER - Françoise BOURQUEL - Jonathan STACKLER		

1 – Délibération 2026-012 : désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Vincent BERTHELIN accepte les fonctions de secrétaire de séance (prise de notes des sujets évoqués et participation à l'élaboration d'un compte-rendu commun).

2 – Délibération 2026-013 : approbation du précédent compte-rendu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 26 janvier 2026.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Mercredi 04 février 2026

3 – Délibération 2026-014 : vote du Compte financier unique 2025

Monsieur le Maire se retire des débats et cède la présidence à Madame Françoise NEGRERIE, doyenne de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la commission des finances du 02 février 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de D'Amfreville Saint Amand ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune d'Amfreville Saint Amand ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Aucune question n'est posée sur l'exécution du budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte financier unique dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 04 février 2026



4 – Délibération 2026-15 : Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

AFFECTATION RESULTAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	906 458,43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	1 010 040,94 €
Résultat de la Section	103 582,51 €
Excédents 2024	707 607,87 €
Total excédent 2025 Fonctionnement	811 190,38 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	2 327 567,78 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	2 554 033,88 €
Résultat de la Section	226 466,10 €
Excédents 2024	- 89 791,10 €
Recettee 1068 investissement	136 675,00 €

Recettes de fonctionnement 002	811 190,38 €
---------------------------------------	---------------------

Résultat global de l'exercice	947 865,38 €
--------------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2025.

Monsieur remercie tous les services pour le travail de préparation du budget et le suivi financier tout au long de l'année.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL**Mercredi 04 février 2026****5 – Délibération 2026-016 : Vote des Taux 2026**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts :

Suite à la réforme TH (Art 16 LFI 2020), le taux de TH était gelé jusqu'en 2022 inclus.

Ce taux de TH, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et le EPCI même en cas de maintien.

La Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) sera également calculée avec ce taux.

TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	34.16 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	35.05 %
TAXE HABITATION (pour mémoire)	7.47 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les taux pour l'année 2026.

6 – Délibération 2026-017 : Adoption du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2026 validé par la commission finance en date du 02 février 2026.

La présentation ne donne lieu à aucune question.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 s'équilibrant de la façon suivante :

- section de fonctionnement à	1 807 108.38 €
- section d'investissement à	1 662 016.94€

Monsieur le Maire tient à saluer Monsieur Fabien ARTAUD, adjoint aux finances pour son suivi rigoureux des finances, mission qu'il exerçait depuis la fusion des communes en 2016.

Madame Negrerie fait remarquer que les finances ont été bien gérées et que les résultats sont présents.

Les subventions obtenues sur les projets structurants ont été un réel atout et félicite Monsieur le Maire et les agents pour le travail accompli.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 04 février 2026



7 – Délibération 2026-018 : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs 2026 mis à jour au 1^{er} janvier 2026.

TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER JANVIER 2026

SERVICE	GRADE	CATEGORIE	HEURES	BASE	POSTE OUVERT	Equivalent temps plein	Equivalent temps plein/service	EFFECTIFS POUVUS
Administratif	Attaché territorial	A	35	35	35/35	1	1	0
Administratif	rédacteur principal de 2ème classe	B	31	35ème	35/35ème	0,89	2,46	1,00
Administratif	adjoint administratif	c	20	35ème	20/35ème	0,57		1,00
Administratif	adjoint administratif	C	35	35ème	35/35ème	1,00		1,00
Technique	adjoint technique	C	35	35ème	35/35ème	3,00	2,00	1,00
Technique	agent de maîtrise	C	35	35ème	35/35ème	1,00		1,00
École	agent spécifique principal 1ère classe écoles	C	30	35ème	30/35ème	0,86	0,86	1,00
École / Mairie	adjoint technique principal 2ème classe	C	28	35ème	28/35ème	0,80	0,80	1,00
Cantine	adjoint technique	C	19	35ème	19/35ème	0,54	0,54	0,00
							6,66	7,00
CONTRACTUELS								
Technique	adjoint technique	C	35	35ème	35/35ème	2,00		2,00
Ecole	adjoint technique	C	28	35ème	28/35ème	0,80		1,00
cantine	adjoint technique	c	22	35ème	22/35ème	0,63		1,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau des effectifs 2026.

8- Délibération 2026-019 : Participation à la destruction de Nids de Frelons asiatiques

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour les destructions des nids de Frelons asiatiques sur notre commune pour un montant de 30.00 € par foyer et par an.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL



Mercredi 04 février 2026

Les demandes devront être formulées entre le 1^{er} mai 2026 et le 31 octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la participation pour les destructions des nids de Frelons d'asiatiques pour un montant de 30.00 € par foyer et par an.

9 – Délibération 2026-020 : participation transport scolaire

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour le transport scolaire des collèges et lycées pour un montant de 68 € dans la limite des 18 ans du jeune.

Les demandes devront être formulées entre le 1^{er} mai 2026 et le 31 octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation pour transport scolaire des collèges et lycées pour un montant de 68 €.

10 – Délibération 2026-021 : participation voyages linguistiques

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour les voyages linguistiques de collèges et lycées pour un montant de 55 € dans la limite des 18 ans du jeune.

Les demandes devront être formulées entre le 1^{er} mai 2026 et le 31 octobre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la participation pour les voyages linguistiques des collèges et lycées pour un montant de 55 €.

11 – Délibération 2026-022 : participation robots tondeuse

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour les robots tondeuses pour un montant de 100 € par foyer.

Les foyers qui auraient bénéficié de cette participation financière ne pourront y prétendre une seconde fois.

Les demandes devront être formulées entre le 1^{er} mai 2026 et le 31 octobre 2026.

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 04 février 2026



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation pour l'acquisition des robots tondeuse pour un montant de 100.00 € par foyer dans les conditions précédemment citées.

Informations diverses :

- **Acquisition d'un lave-vaisselle** : Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour passer commande d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes de St Amand.
Équipement budgétisé sur 2026.
Les membres du conseil valident la commande.
- **Encaissement d'un chèque suite à un sinistre** : Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil afin d'encaisser un chèque d'un montant de 494.96 € de Monsieur DEMAZEUX Patrick en remboursement d'un sinistre causé sur un miroir selon le devis 92610 de l'entreprise PROZON.
Les membres du conseil valident l'encaissement du chèque et la commande du matériel de remplacement.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 04 février 2026

**TABLEAU DES DELIBERATIONS**

OBJET	DECISION	VOTE
	Approuvé	Unanimité
	Approuvé	Unanimité
	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL**Mercredi 04 février 2026**

	Approuvé	Unanimité
	Approuvé	Unanimité
	Approuvé	Unanimité

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL

Mercredi 04 février 2026



	Approuvé	Unanimité
	Approuvé	Unanimité
	Approuvé	Unanimité
	Approuvé	Unanimité

Dressé le 04 février 2026

Le Secrétaire de Séance,Le Maire,
Jérôme DEBUS